© www.Marches-Publics.info **Imprimer**

PUBLICATION LE 18 novembre 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP
J0UE

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Marc FLEURET - Président du Conseil départemental
Place de la Victoire et des Alliés
SMGP
BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 27 34 36
SIRET 22360001600016
Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois
Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Objet	**Réalisation de diagnostics amiante, plomb et mesures d'empoussièrement au Collège Les Sablons à Buzançais**
Référence	2026AOA6072
Type de marché	Services
Mode	Procédure ouverte
Lieu principal d'exécution	FRB03 - Indre
Lieu d'exécution	INDRE 36020 CHATEAUROUX
Durée	48 mois à compter du 15/02/27
Description	Réalisation de missions de diagnostics amiante, plomb et mesures d'empoussièrement avant travaux et avant démolition dans le cadre des travaux de reconstruction des bâtiments d'enseignement et d'administration du Collège Les Sablons à Buzançais L'accord-cadre est passé pour une durée de 48 mois sans montant minimum avec un montant maximum de 80 000 € HT Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché. Les délais d'exécution des différentes missions sont laissés à l'initiative des candidats sans toutefois dépasser les délais plafonds indiqués dans l'acte d'engagement.

Code CPV principal	**71600000** - Services d'essais techniques, services d'analyses et services de conseil La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
Options	Non
Reconductions	Non

Conditions de participation

Autres exigences économiques ou financières : - Lettre de candidature à signer - Déclaration du candidat DC2 - Liste des moyens en personnel et techniques, références de prestations similaires de moins de 3 ans. - Certificat de visite - Certificat de compétences en cours de validité Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Marché réservé : Non

Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 10 % : Les performances en matière de protection de l'environnement 60 % : Le prix 30 % : La valeur technique
Renseignements	**Correspondre avec l'Acheteur**
Documents	• **Règlement de consultation** • **Dossier de Consultation des Entreprises**
Offres	Remise des offres le **21/12/26 à 17h00** au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 22/12/26 à 09h00
Dépôt	• **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info
Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès…) :
DGARTPE : tèl : 02 54 08 37 54/55

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.
Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupement solidaire ou conjoint.
Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Marché périodique :	Non
Recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 05 55 33 91 55 - Fax : 05 55 33 91 60 **greffe.ta-limoges@juradm.fr** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale. Envoi le 18/11/26 à la publication